N° 3204/MB/DGI/2025

# COMMUNIQUE N°12

***Relatif au lancement des opérations de recensement de la Contribution Foncière Unique (CFU) et à la prorogation du délai de déclaration et de paiement***

La Directrice Générale des Impôts informe l'ensemble des contribuables que, conformément aux articles 259, 260, 266 et 267 du Code Général des Impôts (CGI), ils sont tenus de souscrire à la déclaration et au paiement de la Contribution Foncière Unique (CFU) au plus tard le 30 juin 2025.

Toutefois, en raison de la digitalisation progressive du processus, ce délai est exceptionnellement prorogé jusqu'au jeudi 31 juillet 2025.

Par ailleurs, il est porté à la connaissance de tous les contribuables assujettis à la CFU que le lancement officiel des opérations de recensement pour l'exercice 2025 est prévu pour le jeudi 26 juin 2025, sur l'ensemble du territoire national.

Ces opérations, menées par les agents de la Direction Générale des Impôts, consistent à recenser les propriétés bâties et non bâties à travers l'identification, la géolocalisation et l'évaluation des bases d'imposition.

Afin d'éviter toute évaluation d'office, il est vivement recommandé aux citoyens concernés de se rendre disponibles et de collaborer activement avec les équipes de recensement, en leur fournissant toutes les informations requises.

Dans le cadre de cette opération, et conformément à l'article 1240 du CGI, les autorités civiles et militaires sont invitées à apporter leur soutien pour garantir la réussite et la sécurité des opérations de terrain.

La Direction Générale des Impôts sait pouvoir compter sur l'esprit de civisme et de responsabilité de toutes et de tous pour la bonne conduite de cette campagne.

*Conakry, le 20 juin 2025*

**La Directrice Générale**

**Fatoumata Foula DIALLO**



Scanné avec CamScanner